

BULLETIN D'INFORMATION

INFOCONFORMITÉ - PSOC

DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉTHIQUE, DU PARTENARIAT ET DE LA PERFORMANCE
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) ET PARTENARIATS CLINIQUES

NUMÉRO 5
MARS 2025

NOUVEAU – SANTÉ QUÉBEC

LOI SUR LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CHAPITRE G-1.021) (LGSSSS)

EN ROUTE VERS LA CONFORMITÉ AU 31 MARS 2028!

Depuis le 1^{er} décembre 2024, les articles 111 et 504 à 507 de la LGSSSS précisent ce qui est convenu par le gouvernement pour les organismes communautaires.

Qu'est-ce qui **ne change pas** pour les organismes communautaires?

- Les engagements et obligations des Parties dans la *Convention de soutien financier* et son addenda (valide jusqu'au 31 mars 2026);
- Les obligations des organismes communautaires pour le maintien du financement à la mission globale et les obligations liées à la reddition de comptes, précisées dans le *Cadre normatif PSOC* (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003582/>);
- Toutes les autres tâches et responsabilités citées au calendrier PSOC (annexe 1).

Vous croyez devoir faire des ajustements dans votre organisme pour atteindre les huit critères de l'ACA et ne savez pas par où commencer?

Voici quelques questions à vous poser :

- Est-ce que le courriel envoyé par un membre de l'équipe PSOC à la suite de l'analyse de votre reddition de comptes a ciblé les critères de l'ACA à bonifier? Avez-vous eu l'occasion de rencontrer un membre de notre équipe à cet effet?
- Est-ce que vous avez demandé du soutien ou un accompagnement à un partenaire pour l'atteinte de l'un ou l'autre des critères, par exemple au ROC de l'Estrie, à une personne du Service d'organisation communautaire ou autre?
- Avez-vous consulté les différents documents sur l'ACA produits par le ROC de l'Estrie? Ils s'adressent autant aux directions/coordinations, qu'aux conseils d'administration et aux équipes. Ils sont disponibles ici : <https://www.rocestrie.org/fr/aca.htm>



À ÉVITER : APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Considérant :

- la régionalisation du PSOC (*Cadre normatif PSOC*, page 4), l'Estrie s'est dotée du *Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome* (cadre régional PSOC). Dans ce document adopté par les organismes communautaires en santé et services sociaux et par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en 2019, un des facteurs d'exclusion au PSOC (page 10) s'énonce ainsi : « l'organisme n'est pas en mesure de démontrer l'absence de conflit d'intérêts au sein de son conseil d'administration ».
- que le *Code civil du Québec* (chapitre CCQ-1991) précise les obligations des administrateurs :
« *L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur. Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.* » (art. 324, C.c.Q.)

Exemples :

- Mon/ma partenaire de vie, ou un membre de ma famille, et moi siégeons au même conseil d'administration
- Mon/ma partenaire de vie ou un membre de ma famille est à la direction de l'organisme au sein duquel je siége au conseil d'administration
- Je suis intervenant(e) au CIUSSS de l'Estrie - CHUS dans une direction clinique et je siége au CA d'un organisme du même secteur (*dénonciation d'intérêt obligatoire*)





EXIGENCES ÉLEVÉES D'INTÉGRITÉ ET RETENUES DE VERSEMENTS

« Les exigences élevées d'intégrité établissent les normes de conduite morale et éthique reconnues et généralement acceptées qu'une personne, physique ou morale, doit observer dans l'exercice de ses activités personnelles ou professionnelles. Elles font référence au respect du cadre législatif, réglementaire et déontologique en vigueur et au système de valeurs en place, notamment la probité, l'honnêteté ainsi que le respect des droits et libertés des personnes nonobstant leur religion, leur ethnie, leur identité de genre et leur orientation sexuelle ».

Lorsque les organismes ne satisfont pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'un bénéficiaire d'une aide financière versée à même des fonds publics, ceci constitue un facteur général d'exclusion au soutien financier. Ces organismes pourraient voir un ou plusieurs versements PSOC affectés. En effet, selon la *Convention de soutien financier* à la section 4.1, le « CIUSSS de l'Estrie – CHUS peut : [...] »

b) **retenir un ou plusieurs versements, diminuer le montant annuel de la subvention ou révoquer le soutien financier dans l'une des situations suivantes : [...]**

2) l'Organisme ne se conforme plus aux critères d'admissibilité et d'analyse du PSOC; [...] »

Source : Cadre normatif PSOC, 2023

RAPPEL!

REDDITION DE COMPTES 2024-2025

Nous joignons, à nouveau, un outil qui vous assurera d'inscrire toutes les informations nécessaires dans votre rapport d'activités afin que votre reddition de comptes soit conforme.





CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ANNEXE 1

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
En tout temps		X	Recherche d'une firme comptable ou validation demandée à sa firme comptable pour l'année à venir	
		X	Transmission d'une demande: - d'admissibilité - de changement de desserte territoriale - de changement de typologique	L'analyse des demandes se fait une fois par année à l'automne pour les demandes reçues avant le 30 septembre
Avril	X		1 ^{er} versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 avril
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 avril
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 30 avril : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 août	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Mai	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mai
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mai
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 mai : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 30 septembre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Juin	X		Confirmation d'indexation pour l'année en cours	Annonce de l'indexation aux organismes communautaires par un courriel de l'équipe PSOC (sera incluse aux versements d'octobre et de janvier)
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 juin
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 juin
	X		Réception, s'il y a lieu, du montant régional pour un rehaussement à la mission globale	Début des travaux sur la répartition par organisme en collaboration avec le ROC de l'Estrie
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 30 juin : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 octobre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Juillet	X		2 ^e versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4
	X		Élaboration des scénarios de répartition du budget de rehaussement en collaboration avec le ROC de l'Estrie	
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 juillet
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 juillet
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 juillet : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 30 novembre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Août	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 août
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 août
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 août : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 décembre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Septembre	X		Confirmation des rehaussements (s'il y a lieu)	Confirmation d'ici à la fin décembre
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 septembre
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 septembre
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 30 septembre : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 janvier	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Octobre	X		3 ^e versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4 + 50 % du montant de l'indexation allouée pour l'année en cours
Novembre	X		Envoi du formulaire de demande de rehaussement annuel	Obligation de retourner le formulaire complété et signé. Date limite : fin de la première semaine de février



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Décembre	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 décembre
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 décembre
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 décembre : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 30 avril	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Janvier	X		4 ^e versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4 + 50 % du montant de l'indexation allouée pour l'année en cours
Février		X	Envoi de la demande de rehaussement annuelle complétée et signée	IMPORTANT : se référer au courriel transmis par l'équipe PSOC pour la date limite d'envoi
Mars	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mars
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mars
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 mars : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 juillet	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR LA REDDITION DE COMPTES

ANNEXE 2

Tel que décrit dans le *Cadre normatif PSOC 2023* :

« Les mesures de contrôle établies dans le présent programme portent sur l'analyse de la reddition de comptes. Le processus de reddition de comptes vise à déterminer si les activités de l'organisme s'inscrivent dans le cadre de la mission pour laquelle il est soutenu et si cet organisme satisfait aux exigences du PSOC. La reddition de comptes constitue le moyen privilégié, pour les organismes communautaires, de présenter et de faire valoir leurs pratiques et leurs activités, tout en faisant état de l'utilisation des fonds publics qui leur sont octroyés. »

Le PSOC étant régionalisé, des critères additionnels sont appliqués¹.

Afin de vous soutenir dans le processus de reddition de comptes, nous vous partageons les éléments que nous analysons. Vous pouvez utiliser l'information suivante comme guide, à votre convenance.

Nous regardons :

- ☐ Dépôt au plus tard quatre (4) mois suivant la fin de l'année financière des cinq documents exigés :
 - Convocation à l'assemblée générale annuelle (AGA; lieu et heure précisés);
 - Ordre du jour de l'AGA (présence d'un point sur le dépôt du rapport d'activités et des états financiers);
 - Procès-verbal de l'AGA signé (preuve que le rapport d'activités et les états financiers ont été présentés);
 - Rapport d'activités;
 - États financiers signés respectant les seuils exigés par le MSSS.
- ☐ Les activités de l'organisme sont dans le domaine de la santé et des services sociaux, et elles concordent avec les objets des lettres patentes;
- ☐ L'organisme ne doit pas être enregistré au Registre des organismes non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ☐ L'organisme a mis ses informations à jour au Registre des entreprises du Québec (REQ);
- ☐ Si l'organisme a vécu des changements (composition du conseil d'administration (C.A.), coordonnées, etc.), il a modifié ses informations au REQ à l'intérieur de 30 jours suivant le changement (art. 41, *Loi sur la publicité légale des entreprises*);

1. CIUSSS de l'Estrie – CHUS (2019). *Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome*.



OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR LA REDDITION DE COMPTES

L'organisme ne présente pas de facteurs généraux d'exclusion au soutien financier. Exemples de facteurs d'exclusion :

- Utilisation de la subvention à la mission globale PSOC pour distribuer des dons, dont les dons pour la recherche;
 - Les employés de l'organisme sont tous régis par un ordre professionnel;
 - Il y a apparence de conflit d'intérêt;
 - L'organisme œuvre majoritairement dans le domaine de l'économie sociale (ou autre domaine non relié à la santé et aux services sociaux);
 - L'organisme ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité, comme l'honnêteté dans la gestion des fonds publics.
- ☐ Les dépenses admissibles et non admissibles au PSOC sont respectées;
- ☐ Le pourcentage que représentent les surplus non affectés (non cumulatif année après année) :
- $\text{Montant non affecté} / \text{total des charges} * 100$.
- ☐ Le suivi des affectations internes (se répètent d'année en année ou les surplus sont réellement engagés et dépensés).

Tous les éléments suivants doivent obligatoirement se retrouver dans le rapport d'activité :

1. Démonstration de la **conformité entre les activités réalisées par l'organisme et les objets de sa charte** et qu'**il œuvre dans** le champ de la santé et des services sociaux :
 - Nombre d'activités réalisées;
 - Nombre de personnes participant aux activités de l'organisme.
2. Démonstration d'un fonctionnement démocratique (tenue des assemblées générales et de réunions du conseil d'administration) :
 - Liste nominale des membres du C.A;
 - Représentativité des membres du C.A. (secteur public, secteur privé, communauté – incluant les participants et participantes – employés et employées);
 - Nombre de membres de l'organisme (si vous considérez que tout(e) utilisateur(trice) de service est considéré membres, l'indiquer dans le rapport d'activités);
 - Nombre de personnes présentes à l'AGA annuelle;
 - Vie associative (nombre de rencontre du C.A., comité de travail, etc.);
 - Cadre régional : minimum de cinq (5) membres de C.A.



OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR LA REDDITION DE COMPTES

Les éléments suivants doivent se retrouver dans le rapport d'activités, en fonction de la réalité de votre organisme (répondre seulement pour ce qui concerne votre organisme). Il est à noter que la démonstration dans le rapport d'activités des huit critères de l'ACA sera **obligatoire à compter du 1^{er} avril 2028**.

3. Démonstration de la contribution de la communauté à la réalisation des activités de l'organisme :
 - Ressources humaines (stagiaire, autres);
 - Ressources matérielles (ex : dons de produits, prêts de locaux);
 - Ressources financières (bailleurs de fonds);
 - Bénévolat (nombre de bénévoles/heures);
 - Publicité gratuite dans un autre réseau, distribution de dépliants par d'autres organismes, référence provenant d'autres organisations.
4. Démonstration du dynamisme et de l'engagement de l'organisme dans le milieu et de la concertation avec les ressources du milieu :
 - Membres d'association/regroupement;
 - Membres de tables de concertation;
 - Collaboration avec les établissements du réseau de la santé;
 - Collaboration avec les instances gouvernementales (ex : maire, député);
 - Collaboration avec des organismes communautaires;
 - Participation à des événements spéciaux (ex : activités de sensibilisation, journée thématique, marche, pétition, etc.);
 - Reconnaissance de l'organisme par des partenaires (ex : lettre d'appui, référencement).
5. Démonstration de la réponse apportée aux besoins du milieu :
 - Accessibilité (période d'ouverture);
 - Activités/outils d'information et de consultation (ex : bulletin, site internet, porte ouverte, kiosque);
 - Formation pour les employés/bénévoles;
 - Territoire desservi;
 - Nombre de personnes jointes – activités individuelles;
 - Nombre de personnes jointes – activités de groupe;
 - Nombre de personnes jointes – activités grand public (ex : kiosque, porte ouverte);
 - Taux de fréquentation pour maison d'hébergement.

Pour les aspects reliés aux états financiers, vous pouvez vous référer à l'aide-mémoire.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin par courriel à : psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca